



Distribution et redistribution des revenus : Indicateurs pour la Belgique – 1985-2008

par Philippe DEFEYT - février 2009

Introduction

Depuis 2007, de nombreuses analyses, scientifiques et autres, ont été consacrées à l'évolution du pouvoir d'achat et à des problématiques liées (prix de l'énergie, (re)distribution des revenus, cherté des loyers...). Les polémiques n'ont pas manqué non plus..., à la fois sur l'appréciation des réalités (tout le monde a-t-il perdu du pouvoir d'achat ? et si oui, dans de mêmes proportions ?) et sur les moyens de répondre à la « crise » du pouvoir d'achat. De même, la situation particulière des ménages précaires a fait l'objet d'une grande attention dans la mesure où, au cours des dernières années, ils ont subi de plein fouet des hausses de prix de produits qui comptent plus lourdement dans leur structure de consommation (loyers, énergie et produits alimentaires de base).

Alors que nous sommes entrés dans ce qui semble être la récession la plus grave depuis celle qui a suivi le krach boursier de 1929, récession dont les conséquences sur les revenus et le pouvoir d'achat sont encore incertaines, la présente note propose une mise en perspective plus fouillée, plus décalée et sur un terme plus long que ce que proposent beaucoup d'analyses, parfois un peu sommaires, qui nous sont servies régulièrement.

Les séries statistiques macroéconomiques proposées ci-après démarrent en 1985. Pourquoi cette date ? Parce que c'est vers le milieu des années 80 que se mettent en place diverses politiques (le Marché unique, les Arrêtés Monory - De Clercq, les premières baisses de l'IPP...) qui vont façonner de manière structurelle les évolutions en matière de revenus, d'autant plus qu'elles vont être suivies par d'autres de même inspiration (Traité de Maastricht, Traité créant l'OMC...). Par ailleurs, les mesures très volontaristes prises jusqu'au début des années 80 en matière d'allocations sociales (qui ont eu plutôt tendance à réduire les inégalités en matière de revenus¹) ne sont plus ou moins de mise au cours de la période considérée par cette étude. C'est aussi une période où les prix énergétiques vont baisser en termes relatifs de plus de 50% et puis augmenter à partir de la seconde moitié des années 90.

Les analyses macroéconomiques que propose cette note sont complétées et prolongées par une analyse de la (re)distribution des revenus basée sur les données 1987-88 et 2006 de l'Enquête sur les budgets des ménages (EBM)².

¹ Jus qu'au début des années 80, de nombreuses allocations sociales ont augmenté plus vite que les revenus moyens.

² Les données utilisées dans cette note sont celles disponibles à la mi-janvier 2009. Les quelques changements intervenus depuis lors pour un nombre restreint de données (observations ou évaluations) ne remettent pas fondamentalement en cause les tendances décrites.

Le partage de la valeur ajoutée

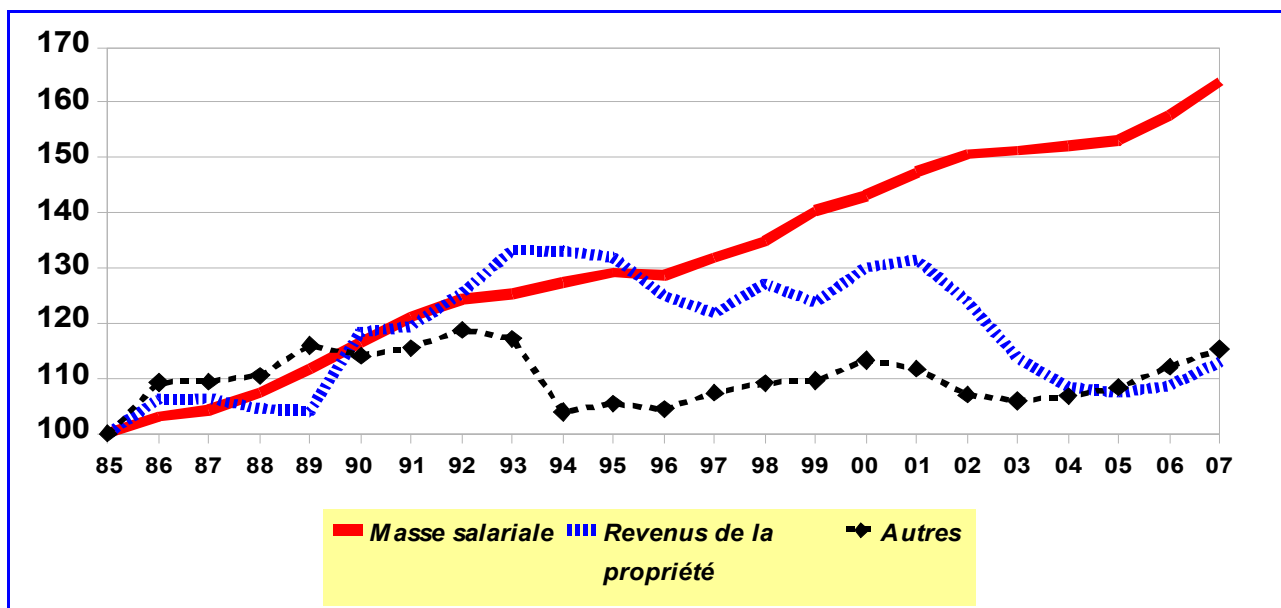
Il est bien établi que, depuis une trentaine d'années, la part des salaires³ dans la valeur ajoutée produite par le secteur privé est orientée, tendanciellement, à la baisse (cette part a, en Belgique, régressé de plus de 10%, passant d'un peu plus de 70% à environ 60%). On peut, pour plus de données et analyses, renvoyer aux travaux de Réginald SAVAGE⁴ et à ceux du Conseil Central de l'Economie⁵. Cette évolution se manifeste aussi au niveau européen⁶.

Une analyse de cette évolution ne fait pas partie de l'objet de cette note. Signalons simplement qu'une partie de cette évolution pourrait être expliquée par une augmentation de la part du capital dans la valeur ajoutée (en particulier une augmentation tendancielle de la part de la valeur ajoutée absorbée par les intérêts) justifiée par des investissements ; mais on peut tout aussi bien estimer que la baisse de la part des salaires dans le partage de la valeur ajoutée a peut-être favorisé une obsolescence accélérée du capital investi et/ou une sur-accumulation capitalistique.

Les revenus primaires des ménages : évolutions et structure

Contrairement à une impression largement partagée, l'augmentation de la part du capital dans la valeur ajoutée ne se traduit pas par une augmentation de la part des revenus de la propriété dans les revenus primaires des ménages. Le graphique suivant indique ainsi que la masse des revenus salariaux a progressé plus vite que les revenus de la propriété reçus par les ménages.

Gr1 : Evolution des revenus primaires des ménages – prix constants indices 1985 = 100 – Belgique – 1985-2007



Source : Belgostat - Calculs et estimations : IDD

Conséquence : comme le montre le graphique suivant, la part des salaires dans les revenus primaires des ménages est passée, sur la période considérée, d'environ 65% à 73%.

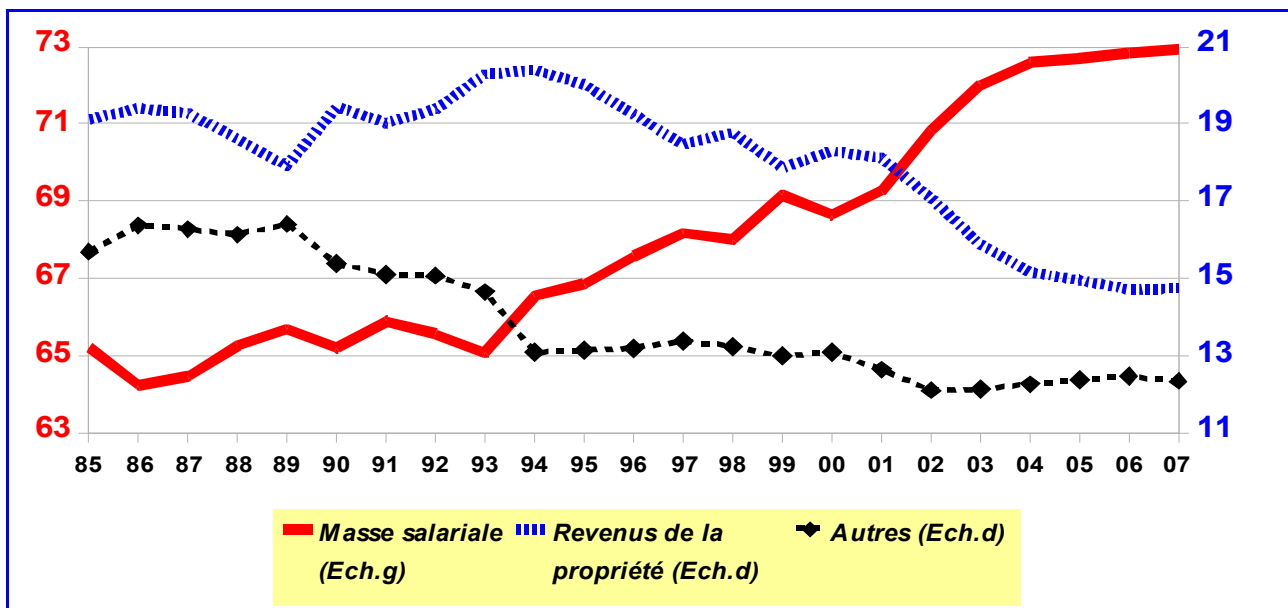
³ Corrigée pour tenir compte de l'évolution du nombre d'indépendants.

⁴ Notamment dans son livre « Economie belge 1953-2000, ruptures et mutations » (Presses universitaires de Louvain, 2004).

⁵ Voir : Conseil Central de l'Economie, « Rapport technique du Secrétariat sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial », CCE, 4 novembre 2008 ([Etude CCE sur les salaires](#))

⁶ Voir, par exemple, les travaux de Michel HUSSON ([La baisse tendancielle de la part salariale - 23 sept 2007](#)).

**Gr2 : Partage des revenus primaires des ménages
en % du total – Belgique – 1985-2007**



Source : Belgostat - Calculs et estimations : IDD

Avant de commenter ces différentes évolutions, il faut attirer l'attention sur trois limites de ce type de mise en perspective :

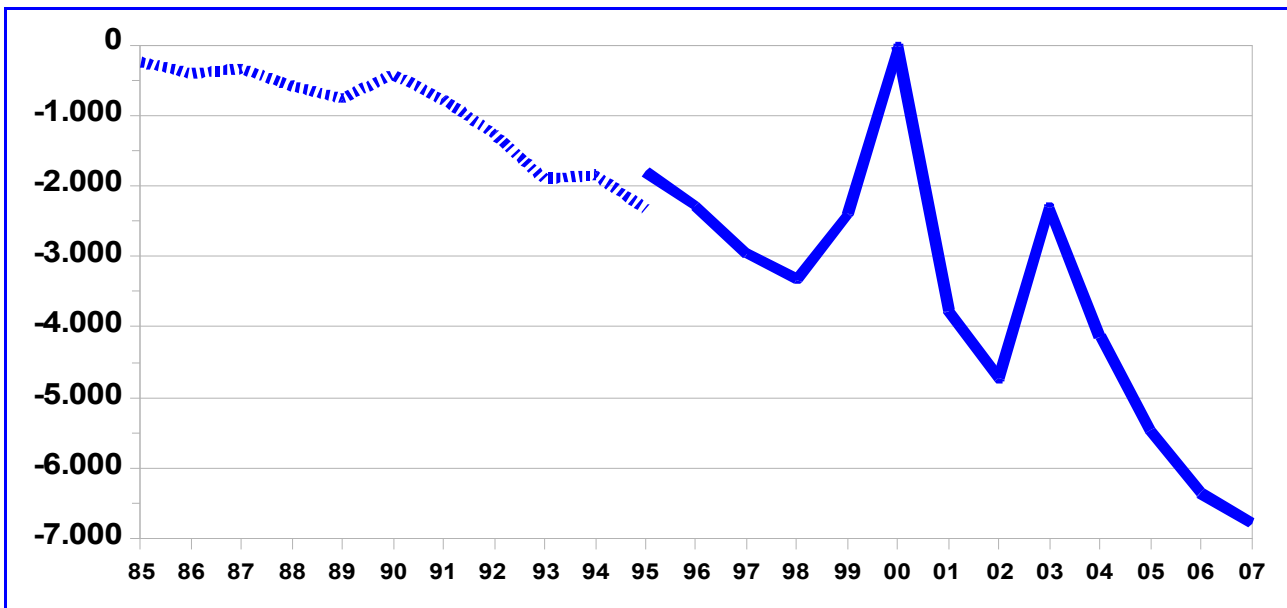
- Par manque de données, les revenus de la propriété ne comprennent pas les plus-values réalisées (déduction faite, le cas échéant, des moins-values).
- On peut avoir des doutes sur l'estimation par l'ICN (de certains postes) des revenus de la propriété versés aux ménages et / ou sur les revenus autres qui intègrent, notamment, les revenus « mixtes » des indépendants, à savoir les revenus dont il est difficile d'estimer s'ils sont des revenus du travail (de l'indépendant) ou du capital (la « rémunération » du capital productif mobilisé). L'IDD a déjà, par exemple, estimé que les loyers ont, sur la période 1996-2001, augmenté probablement plus vite que ce qu'indiquent l'indice des prix et la comptabilité nationale⁷.
- Enfin, la comparaison entre la rémunération d'heures de travail (= *flux*) et la rémunération d'un *stock* d'actifs productifs et/ou financiers n'est pas d'une lecture évidente sur le plan macroéconomique. Il faut aussi tenir compte du taux d'inflation (pour évaluer, par exemple, le taux d'intérêt réel, et pas seulement nominal, reçu sur un carnet d'épargne).

Ceci précisé, comment expliquer l'apparent paradoxe relevé ci-dessus (simultanément : baisse de la part du travail dans la valeur ajoutée et augmentation de la masse salariale plus rapide que celle des revenus de la propriété) ? Trois explications :

- Certains revenus de la propriété distribués par les entreprises ne sont pas destinés – directement en tout cas – aux ménages (intérêts d'emprunts bancaires, versements à d'autres entreprises...).
- Une partie des revenus distribués par les entreprises sont versés au reste du monde. Certes, des revenus de même nature sont versés par le reste du monde. Mais la balance globale se dégrade tendanciellement, en particulier à cause de la dégradation, depuis plus de vingt ans, de la balance des dividendes (voir graphique ci-après).

⁷ Philippe DEFEY, « L'indice des prix et la comptabilité nationale sous-estiment la hausse des loyers », Institut pour un Développement Durable, 2004 ([Etude IDD sur les loyers](#))

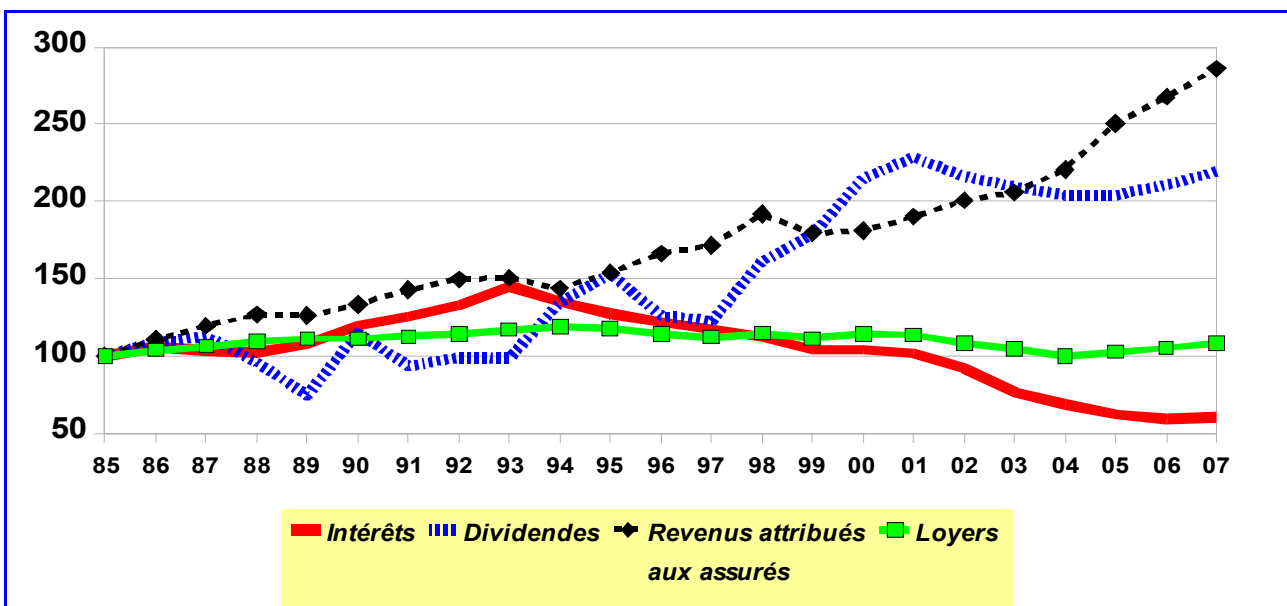
**Gr3 : Solde extérieur (entrées – sorties) des dividendes et revenus assimilés⁸
millions € – prix de 2008 – attention : rupture de série en 1995 – Belgique – 1985-2007**



Source : Belgostat - Calculs : IDD

- Enfin, les revenus de la propriété des ménages sont aussi constitués de revenus qui ont baissé (c'est le cas des intérêts depuis le depuis des années 90) ou évoluent moins vite (c'est le cas des loyers reçus par les ménages). C'est ce que montre le graphique 4. Attention : j'ai déjà rappelé ci-dessus mes doutes quant à l'évaluation des loyers. La baisse des taux d'intérêts s'explique à la fois par le recul des taux d'intérêts nominaux et par des glissements structurels dans l'allocation de leurs actifs par les ménages. Les revenus attribués aux assurés correspondent aux revenus tirés par les sociétés d'assurance du placement de leurs provisions techniques et qui sont imputés aux assurés.

Gr4 : Evolution des revenus de la propriété bruts des ménages – prix constants indices 1985 = 100 – Belgique – 1985-2007

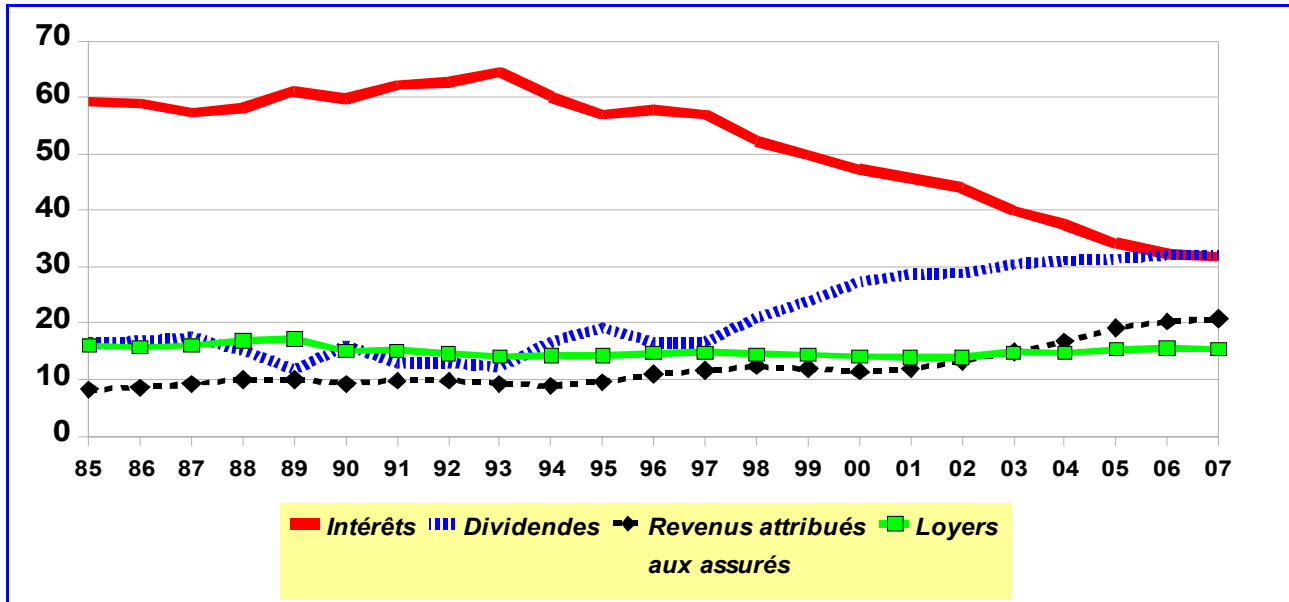


Source : Belgostat - Calculs et estimations : IDD

⁸ Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers.

Ces évolutions différenciées modifient la répartition des revenus de la propriété des ménages. On notera en particulier – voir graphique suivant – qu'en 2007 la part des dividendes est remontée au même niveau que celle des intérêts (environ 32%) alors que les intérêts représentaient un peu moins de 60% des revenus bruts de la propriété en 1985 et la part des dividendes moins de 20%.

Gr5 : Partage des revenus de la propriété bruts des ménages en % du total – Belgique – 1985-2007



Source : Belgostat - Calculs et estimations : IDD

Des inégalités difficiles à évaluer

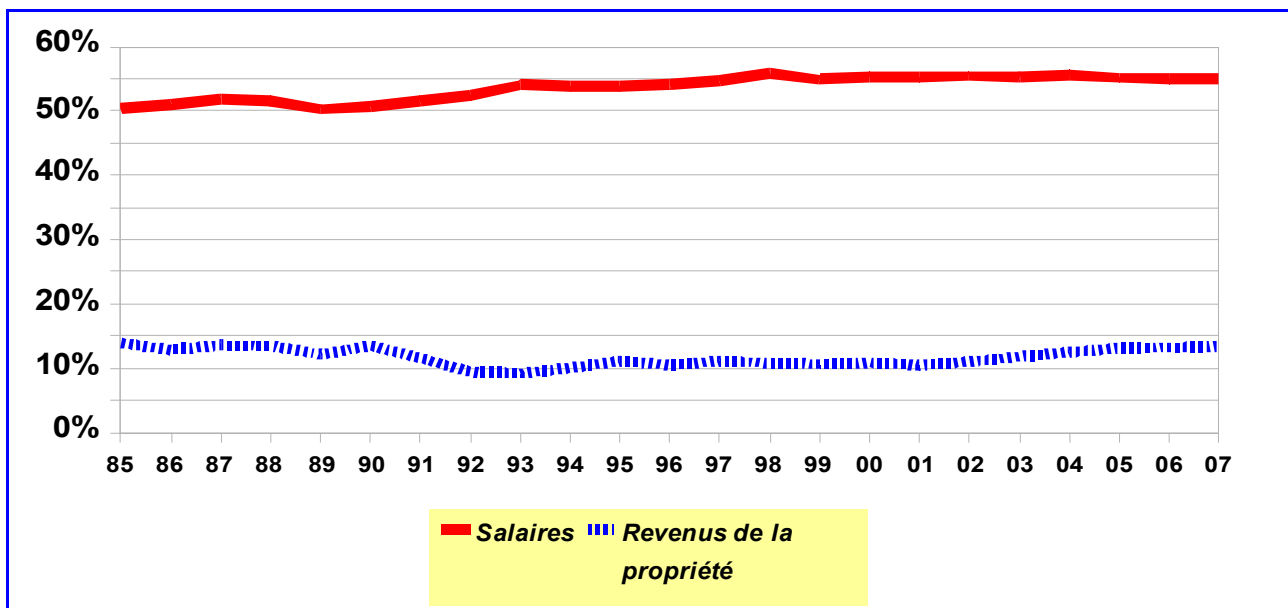
Les données fiables manquent pour mesurer avec précision les retombées des évolutions données ci-dessus sur la redistribution verticale des revenus. Essayons cependant de réunir quelques indications à cet égard.

Rappelons d'abord que les taux des prélèvements obligatoires des revenus salariaux et des revenus de la propriété des ménages sont de nature et de grandeurs différentes. Ils se sont cantonnés pendant toute la période considérée entre 10 et 14% pour les revenus de la propriété et sont restés au-delà de 50% pour les revenus salariaux. En fin de période, le taux de taxation sur les revenus de la propriété est revenu à peu de choses près à son niveau de 1985 tandis que le taux des prélèvements obligatoires des revenus salariaux passait d'environ 50% à environ 55%.

Trois remarques ici :

- les taux des prélèvements obligatoires sur les salaires comprennent également les cotisations sociales patronales et personnelles, cotisations dont les finalités et mécanismes sont différents de ceux de l'IPP (ici assimilé aux seul précompte professionnel) ;
- il faudrait ajouter aux impôts payés par les dividendes le montant de l'ISOC payé en amont ; si, à titre d'illustration, on estime que le taux effectif de l'ISOC est d'environ 20%, ceci impliquerait que le taux de taxation effectif des revenus de la propriété passerait, en 2007, d'environ 13% à environ 18% ;
- enfin, en principe, l'impôt sur les revenus de la propriété devrait porter sur la seule partie « réelle », c'est-à-dire le rendement réel, déduction faite du taux d'inflation qui – toutes choses égales par ailleurs - diminue la valeur du stock des actifs.

Gr6 : Prélèvements obligatoires sur les salaires et les revenus de la propriété des ménages – en % des revenus bruts – Belgique – 1985-2007



Source : Belgostat - Calculs et estimations : IDD

Toutes autres choses égales par ailleurs, ce constat, couplé à celui posé ci-dessus sur les évolutions dans la distribution des revenus primaires des ménages, laisserait supposer que les écarts en net entre les hauts et les bas revenus ont diminué. Mais l'hypothèse "toutes autres choses égales par ailleurs" est peu probable, d'une part parce que les revenus de la propriété sont probablement distribués autrement (ne serait-ce qu'à cause du vieillissement de la population) et d'autre part parce que d'autres facteurs influencent l'évolution des écarts de revenus, comme par exemple l'évolution des inégalités salariales.

Le graphique ci-dessous donne l'évolution de trois indices salariaux, à prix constants :

- la série intitulée *comptabilité nationale* est construite en divisant la masse salariale par le nombre de salariés en équivalents temps plein ;
- la série *indices conventionnels* est une moyenne pondérée de l'indice des salaires conventionnels des ouvriers (indice corrigé pour tenir compte de la réduction du temps de travail) et de celui des employés ;
- le salaire minimum garanti.

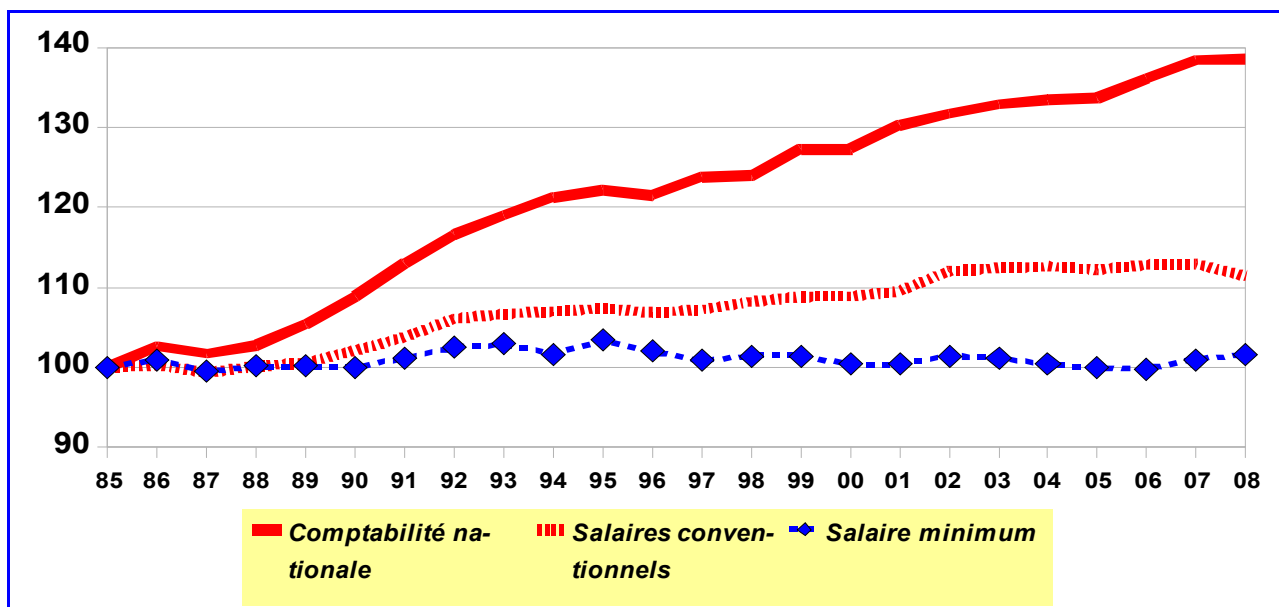
Comment expliquer que, sur le long terme, l'indice *comptabilité nationale* évolue plus vite que l'indice *salaires conventionnels* ?

- le salaire moyen calculé à partir des données macroéconomiques tient compte du secteur public ; au vu de l'importance relative des augmentations salariales liées à l'expérience ou à l'ancienneté dans ce secteur il n'est pas impossible que cela explique une partie de l'écart croissant entre l'indice *comptabilité nationale* et celui des salaires conventionnels ;
- des entreprises augmentent les salaires au-delà de ce qui est prévu par les conventions nationale et sectorielle qui s'appliquent à elles ;
- l'indice *salaires conventionnels* ne tient pas compte de la croissance que l'on sait plus rapide des avantages (par exemple les chèques-repas) et des formes de rémunération autres que le salaire de base (primes, formules d'intéressement...) ; on verra ci-après que ces autres revenus salariaux sont plus inégalement distribués que les salaires de base ;
- l'augmentation de l'âge moyen des salariés dope le salaire moyen par les augmentations barémiques liées à l'âge (désormais interdites) et/ou à l'ancienneté ; de même, l'évolution de la composition (par niveau de compétence et/ou de diplôme) des effectifs des salariés peut aussi expliquer cette divergence⁹ ;

⁹ Voir sur ces questions par exemple : Michel DUMONT, « Wages and employment by level of education and occupation in

- les quelques indications dont on dispose permettent d'émettre l'hypothèse que la proportion des heures payées à un plus haut niveau (heures supplémentaires et horaires en dehors des prestations normales) à augmenté sur la période considérée.

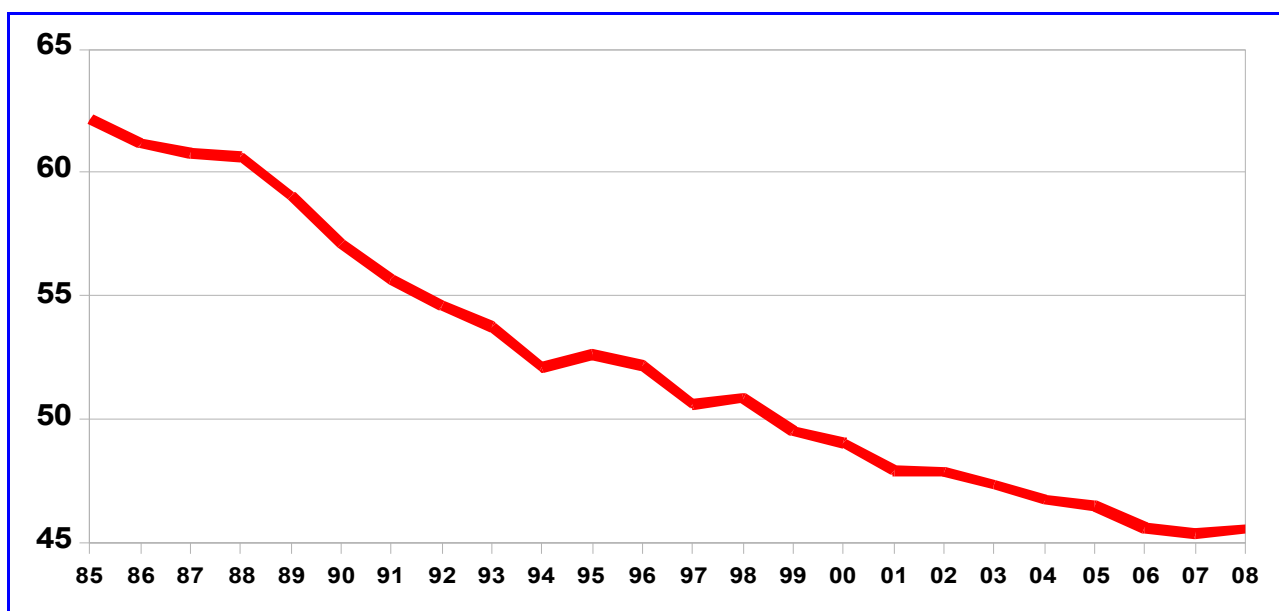
**Gr7 : Trois indices salariaux (à temps plein) – prix constants
indices 1985 = 100 – Belgique – 1985-2008**



Sources : Belgostat, Eurostat, SPF Emploi et ONSS - Calculs et estimations : IDD

Le salaire minimum garanti a bénéficié de moins d'augmentations réelles. Conséquence : le rapport du salaire minimum garanti au salaire macroéconomique moyen passe d'environ 62% à environ 45%, avec une stabilisation en fin de période tenant compte de l'augmentation de 25 € du salaire minimum intervenue deux fois (en 2007 et en 2008).

**Gr8 : Salaire minimum garanti en pourcentage du salaire macroéconomique moyen
Belgique – 1985-2008**



Sources : Belgostat, Eurostat et SPF Emploi - Calculs et estimations : IDD

Attention : il est vrai que des travailleurs payés au salaire minimum garanti ou à des niveaux de salaire proches peuvent aussi bénéficier d'avantages en nature et/ou d'augmentations à l'ancienneté.

Dans les faits on peut cependant considérer que c'est (très) peu ou (beaucoup) moins souvent le cas. En tout état de cause, le salaire minimum garanti augmente également moins vite – sur le long terme – que l'indice *salaires conventionnels*.

Certaines évolutions relevées ci-dessus peuvent expliquer des évolutions que l'on peut observer et constater que l'on peut faire sur base des résultats de l'Enquête sur les budgets des ménages (EBM).

Pour ce faire, on a considéré les tableaux des revenus pour l'Enquête sur les budgets des ménages de 1987-1988 et de celle de 2006, en harmonisant les concepts. Les ménages sont répartis en quartiles (les données en déciles n'étant malheureusement plus disponibles à partir de 2006).

Dans ces Enquêtes, les revenus de la propriété sont d'évidence sous-estimés. On a ré-estimé les revenus de la propriété sur base des hypothèses suivantes :

- les revenus de la propriété des ménages sont estimés à partir des grandeurs macroéconomiques (en tenant compte de l'augmentation du nombre de ménages) ;
- en 2006, la répartition des revenus de la propriété entre les quartiles se fait sur base d'une progression géométrique allant de 1 (1er quartile) à 10 (4ème quartile) ; cette estimation se base sur des estimations récentes de la distribution des revenus du patrimoine en France¹⁰ ;
- pour 1987-1988, en l'absence d'une telle base de référence, la répartition des revenus de la propriété entre les quartiles se fait sur base d'une progression géométrique allant de 1 (1er quartile) à 8 (4ème quartile) pour tenir compte du « sentiment » commun que les revenus de la propriété sont aujourd'hui distribués plus inégalement.

Les données de base ainsi retravaillées sont reproduites dans les tableaux en annexe, à prix courants et aux prix de 2008.

Sur base de ces données, le tableau ci-dessus mesure le revenu disponible de chaque quartile par rapport au revenu moyen des ménages. On constate une augmentation des tensions : le rapport du revenu du 1er quartile au revenu moyen baisse, il augmente pour le 4ème quartile. Une autre moyen d'exprimer la montée de l'inégalité est de calculer l'évolution du rapport du 4ème quartile au 1er quartile : il passe de 4,16 à 4,70.

Beaucoup d'indications donnent à penser que l'augmentation de la tension entre les hauts et les bas revenus est plus marquée encore si on considère les déciles inférieurs et supérieurs. C'est ainsi, par exemple, que les revenus des ménages constitués de minimas sociaux ou de revenus proches a, sur la période de 1987-88 à 2006, augmenté environ deux fois moins vite en termes réels que les revenus des autres ménages du 1er quartile. Des études relatives à d'autres pays européens indiquent aussi un enrichissement relatif au sommet de la pyramide des revenus ; les conclusions de ces études valent aussi, plus que probablement, pour la Belgique.

**Tab1 : Répartition du revenu disponible des ménages entre quartiles
rapport de chaque quartile au revenu moyen = 100**

	Quartile 1	Quartile 2	Quartile 3	Quartile 4	Q4/Q1
1987-88	42,7	69,4	110,3	177,6	4,16
2006	39,0	66,9	110,9	183,3	4,70

Source : INS - Calculs et estimations : IDD

Une autre manière de présenter les choses c'est de calculer comment faire évoluer les revenus à la hausse ou à la baisse pour reproduire en 2006 la même distribution des revenus qu'en 1987-88. C'est ce que fait le tableau suivant.

¹⁰ Observatoire des inégalités, « Revenus du patrimoine : les premières estimations », Communiqué du 12 décembre 2006 ([Etude de l'Observatoire \(français\) des inégalités](#))

Tab2 : Comment faire évoluer les revenus de 2006 (aux prix de 2008) pour retrouver la distribution entre quartiles observée en 1987-88

Revenus*	Quartile 1	Quartile 2	Quartile 3	Quartile 4	Q4/Q1
Observés	16.077	27.592	45.714	75.571	4,70
Théoriques**	17.599	28.630	45.475	73.249	4,16
Ecart	+1.522	+1.037	-239	-2.321	
En %	+9,5	+3,8	-0,5	-3,1	

* aux prix de 2008 ** revenus recalculés sur base de la distribution entre quartiles observée en 1987-88

Source : INS - Calculs et estimations : IDD

Vu le caractère très hypothétique de la répartition des revenus de la propriété en 1987-88, le tableau ci-dessous prolonge les observations du tableau n° 2 en proposant une étude de sensibilité : dans le tableau n° 3 on a donc calculé comment faire évoluer les revenus à la hausse ou à la baisse pour reproduire en 2006 la même distribution des revenus qu'en 1987-88 en supposant que le rapport des revenus de la propriété entre le 4ème et le 1er quartiles variait, en 1987-88, entre 8 à 10.

Tab3 : Comment faire évoluer les revenus de 2006 (aux prix de 2008) pour retrouver la distribution entre quartiles observée en 1987-88 – Etude de sensibilité

Revenus	Quartile 1	Quartile 2	Quartile 3	Quartile 4	Q4/Q1
Observés en 2006	16.077	27.592	45.714	75.571	4,70
Estimés en supposant différentes distributions des revenus de la propriété en 87-88					
Rapport 1 – 8	17.599	28.630	45.475	73.249	4,16
Ecart / observé	1.522	1.038	-239	-2.321	
En %	9,5	3,8	-0,5	-3,1	
Rapport 1 – 8,5	17.477	28.492	45.415	73.571	4,21
Ecart / observé	1.400	899	-299	-2.000	
En %	8,7	3,3	-0,7	-2,6	
Ecart 1 – 9	17.365	28.363	45.355	73.871	4,25
Ecart / observé	1.289	770	-359	-1.700	
En %	8,0	2,8	-0,8	-2,2	
Ecart 1 – 9,5	17.264	28.242	45.295	74.152	4,30
Ecart / observé	1.187	650	-419	-1.418	
En %	7,4	2,4	-0,9	-1,9	
Ecart 1 – 10	17.171	28.129	45.236	74.417	4,33
Ecart / observé	1.095	537	-478	-1.153	
En %	6,8	1,9	-1,0	-1,5	

Source : INS - Calculs et estimations : IDD

Il faut noter que le constat de l'augmentation des inégalités observée entre 1987-88 et 2006 n'est pas dépendant des hypothèses (détaillées ci-dessus) sur la distribution des revenus de la propriété. En effet, le tableau suivant montre que cette augmentation est plus marquée si on ne tient pas compte des revenus de la propriété.

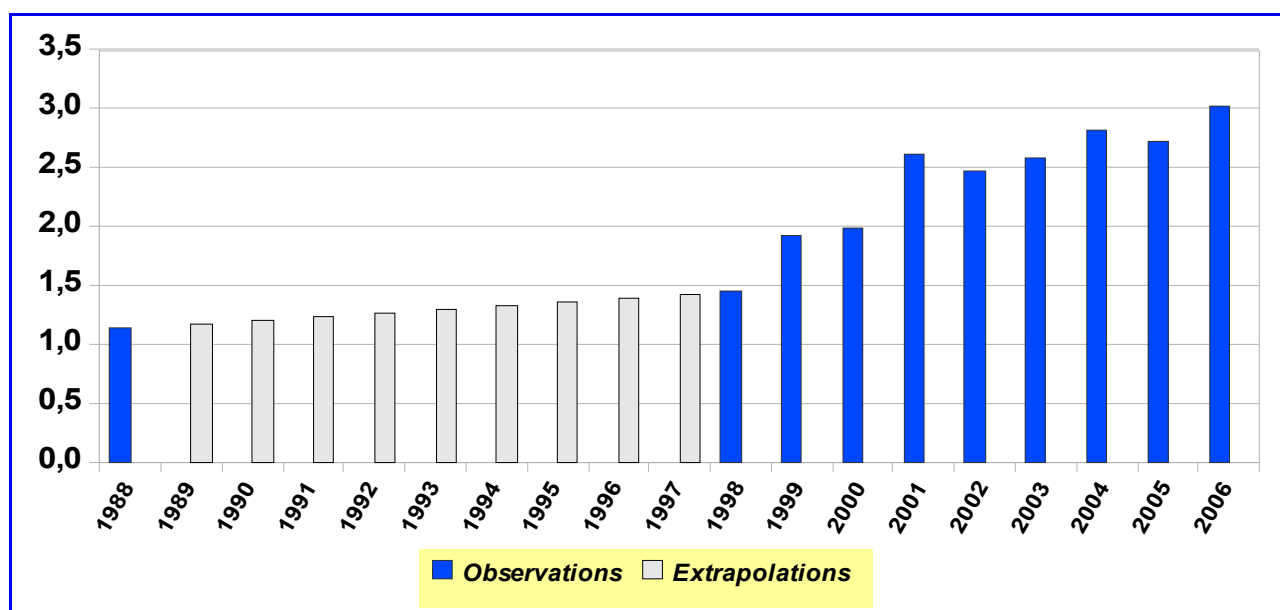
Tab4 : Répartition du revenu disponible des ménages entre quartiles hors revenus de la propriété – rapport de chaque quartile au revenu moyen = 100

	Quartile 1	Quartile 2	Quartile 3	Quartile 4	Q4/Q1
1987-88	47,9	74,7	111,5	165,9	3,46
2006	42,5	70,9	112,3	174,3	4,10

Source : INS - Calculs et estimations : IDD

Comme déjà indiqué ci-dessus, il y a d'autres moteurs de l'évolution de la distribution des revenus que ce qui se passe en matière de revenus de la propriété. Par exemple, les données des EBM permettent de calculer l'évolution relative des avantages en nature reçus par les salariés. Ceux-ci passent d'environ 1% de la masse salariale en 1987-88 à environ 3% en 2006.

Gr9 : Evolution de la part (exprimée en pourcentage) des avantages en nature dans la rémunération totale des salariés – EBM – Belgique – 1988-2006



Source : INS - Calculs et estimations : IDD

Comme l'indique le tableau suivant, la part de ces avantages en nature est un peu plus de deux fois plus importante pour les salariés du 4ème quartile que pour ceux du 1er.

Tab5 : Part des avantages en nature dans le revenu salarial total par quartile – Enquête sur les budgets des ménages 2006

Moyenne	Quartile 1	Quartile 2	Quartile 3	Quartile 4
3,03	1,86	2,77	1,96	3,89

Source : INS - Calculs et estimations : IDD

Un pouvoir d'achat tendanciellement en hausse, mais pas pour tous

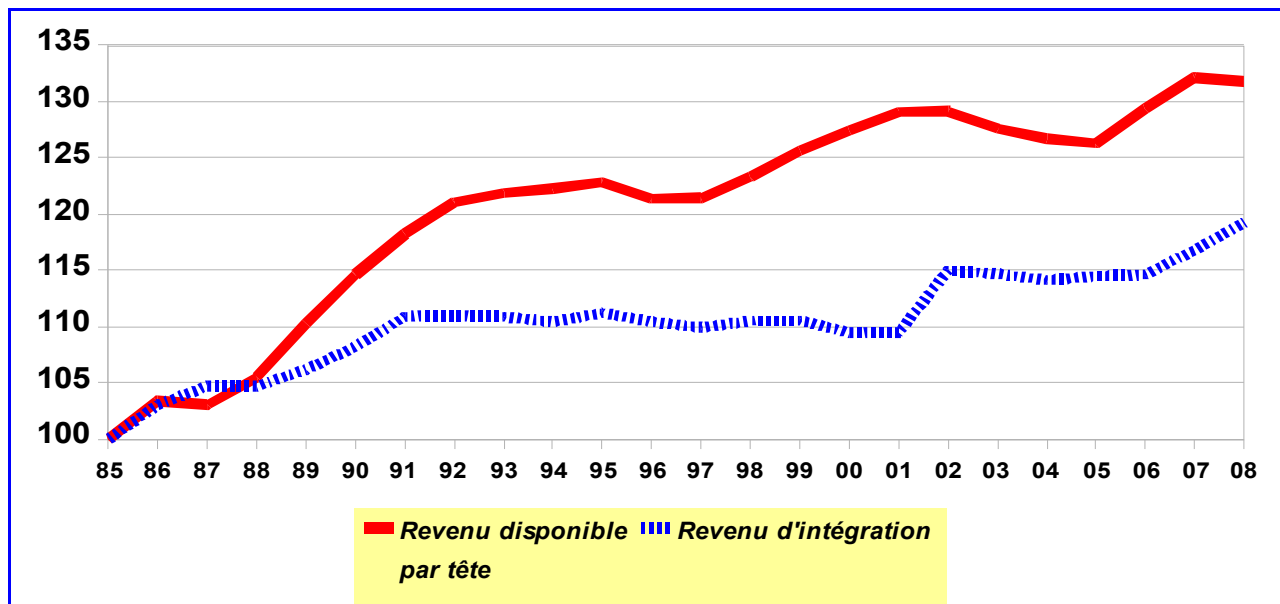
Tout au long de la période considérée le pouvoir d'achat a augmenté tendanciellement, avec deux périodes de recul. Le graphique suivant reproduit deux indicateurs :

- le pouvoir d'achat moyen par habitant, calculé à partir de données macroéconomiques : en 2008, le pouvoir d'achat par tête est environ 32% plus élevé qu'en 1985¹¹ ;
- le revenu d'intégration (anciennement "minimex") : le revenu d'intégration déflaté par

¹¹ Des travaux antérieurs de l'IDD ont montré que la diminution de la taille moyenne des ménages rabotait quelque peu (estimation : environ -0,2% par an) l'évolution du pouvoir d'achat par tête.

l'indice des prix à la consommation augmente de 19% environ sur la période considérée, les hausses étant intervenues avant 1990 et après 2000 (rappel : l'introduction du revenu d'intégration se situe en 2002).

Gr10 : Deux indicateurs de l'évolution du pouvoir d'achat indices 1985=100 – Belgique – 1985/2008



Source : Belgostat - Calculs et estimations : IDD

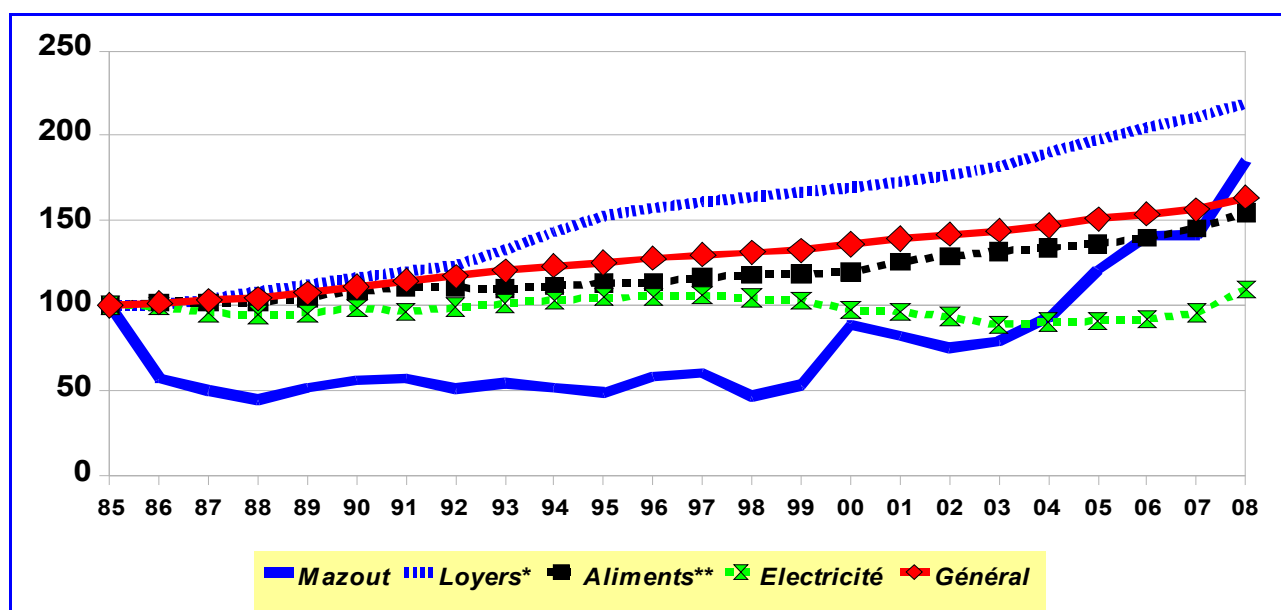
Certains analystes et observateurs ont fait remarquer, à juste titre, que l'indice général des prix à la consommation ne reflétait pas, dans ses pondérations, la structure de consommation des pauvres.

Commençons, pour essayer d'y voir clair, par voir quelles sont les évolutions des prix de quatre consommations estimées essentielles et socialement sensibles : le mazout, les loyers, l'alimentation et l'électricité. Tout indique en effet que ce sont les ménages à petits revenus qui sont locataires et doivent se chauffer au mazout qui ont le plus « souffert » en matière de pouvoir d'achat depuis une dizaine d'années.

On peut observer sur ce graphique (voir page suivante) que

- les loyers ont augmenté plus que la moyenne des prix ; encore s'agit-il d'une estimation prudente puisque nous avons supposé – à défaut d'autres informations suffisantes – que les loyers augmentaient comme les loyers dans le logement social ;
- les prix alimentaires moyens ont en moyenne évolué moins vite que l'indice général jusqu'au tournant des années 2000 pour évoluer plus vite par après ;
- l'électricité voit son prix nominal stagner en tendance pour augmenter sensiblement en fin de période (+ 15% entre 2007 et 2008) ;
- enfin, le prix du mazout baisse très fort en début de période, reste plus ou moins stable jusqu'à la fin des années 90, pour se redresser par après au point de dépasser l'indice global en fin de période.

**Gr11 : Evolutions des prix de quatre consommations essentielles
indices 1985=100 – Belgique – 1985/2008**



* Estimation ** Hors boissons

Source : Belgostat - Calculs et estimations : IDD

A partir de ces évolutions de prix, nous avons construit deux indices spécifiques à des ménages vivant avec des revenus égaux ou proches des minima sociaux. Voici les pondérations que nous avons choisies :

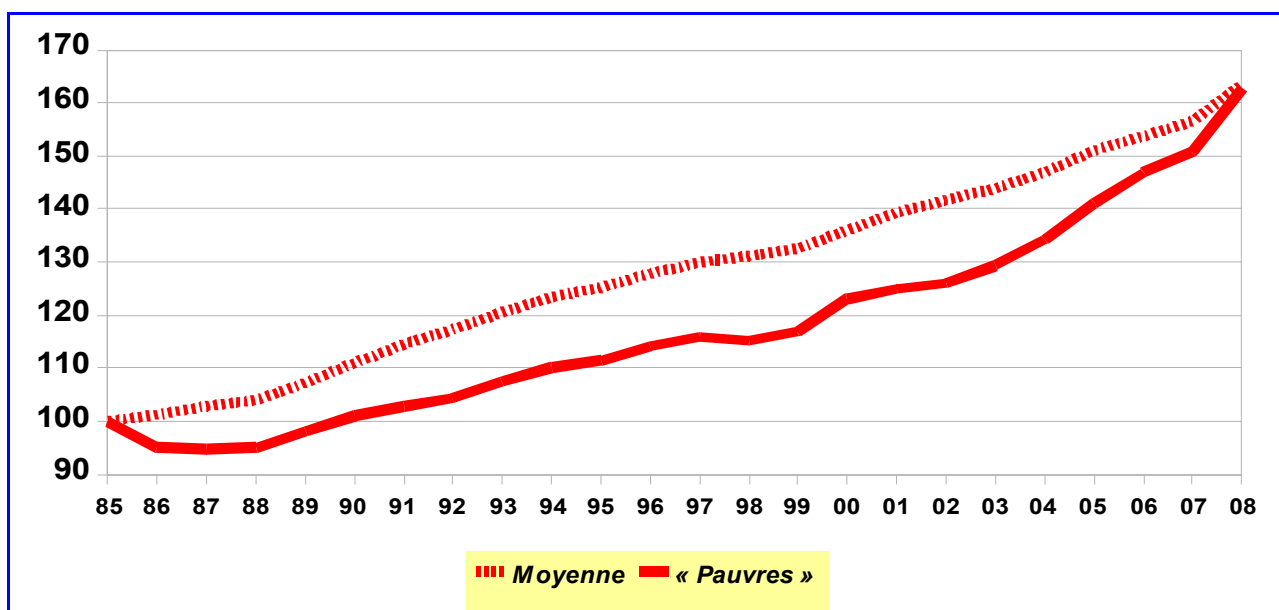
Tab6 : Pondérations choisies pour construire des indices de prix reflétant les structures de consommation de deux catégories de ménages précaires (1985)

	« Pauvres » 1	« Pauvres » 2
Locataire	dans le privé	logement social
Chauffage	mazout	mazout
Pondérations de leur indice de prix		
Alimentation	30,0%	30,0%
Loyer	30,0%	22,5%
Mazout	15,0%	15,0%
Électricité	5,0%	5,0%
Autres	20,0%	27,5%

Source : INS - Calculs et estimations : IDD

On peut, à partir de ces deux pondérations, construire un indice moyen – moyenne basée sur ces deux pondérations - représentatif des ménages précaires. Le graphique suivant montre l'évolution de cet indice « pauvres » relativement à celle de l'indice global : son évolution est moins rapide que celle de l'indice global jusqu'à la fin des années 90, puis plus rapide par après. En fin de période, les niveaux atteints par ces deux indices sont fort proches.

**Gr12 : Deux indices reflétant l'évolution des prix
Belge moyen et ménages pauvres* – indices 1985=100 – Belgique – 1985-2008**

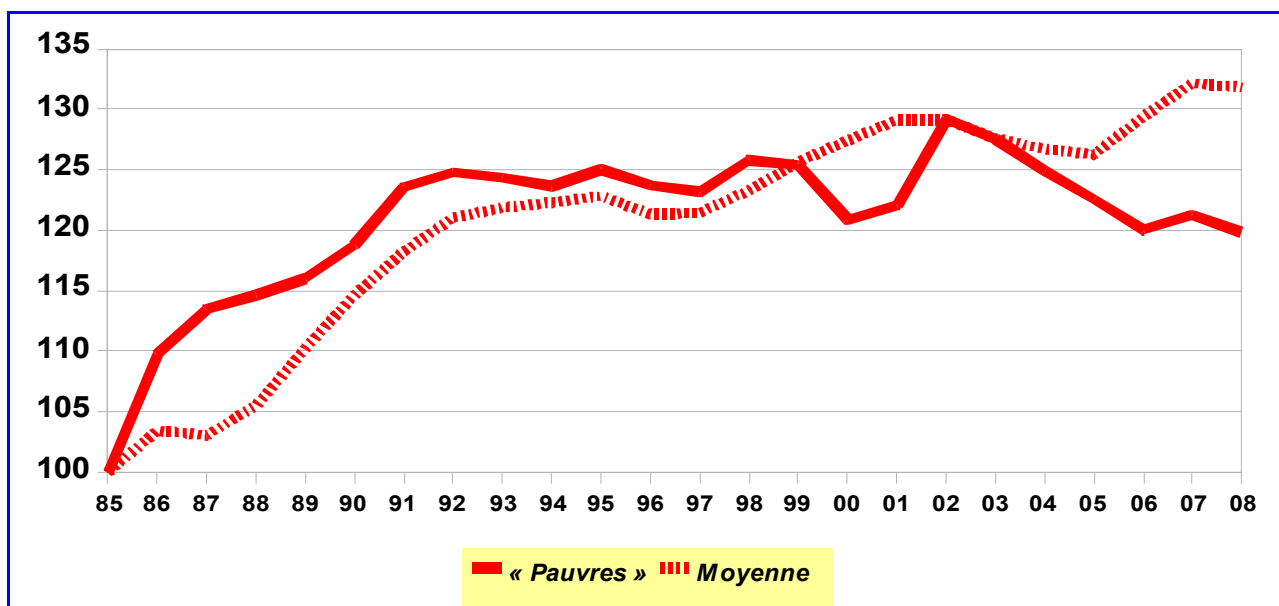


* hypothèse de ménages dont les revenus sont égaux au RI ou proches de celui-ci

Source : Belgostat - Calculs et estimations : IDD

Le graphique suivant montre comment évolue le pouvoir d'achat du revenu d'intégration en fonction de cet indice spécifique. Cette évolution est comparée avec celle de la moyenne de la population.

**Gr13 : Deux évolutions du pouvoir d'achat
Belge moyen et ménages pauvres* – indices 1985=100 – Belgique – 1985-2008**



* hypothèse d'un ménage dont les revenus sont égaux au RI ou proches de celui-ci

Source : Belgostat - Calculs et estimations : IDD

Tenant compte des conventions adoptées, on constate que :

- en début de période, le pouvoir d'achat des ménages précaires augmente plus vite que celui de la moyenne de la population ; c'est la conséquence de la baisse des prix des produits pétroliers ;
- c'est en 2002, année de l'introduction du RI et d'une hausse réelle de celui-ci, que le

pouvoir d'achat des ménages précaires est à son maximum ;

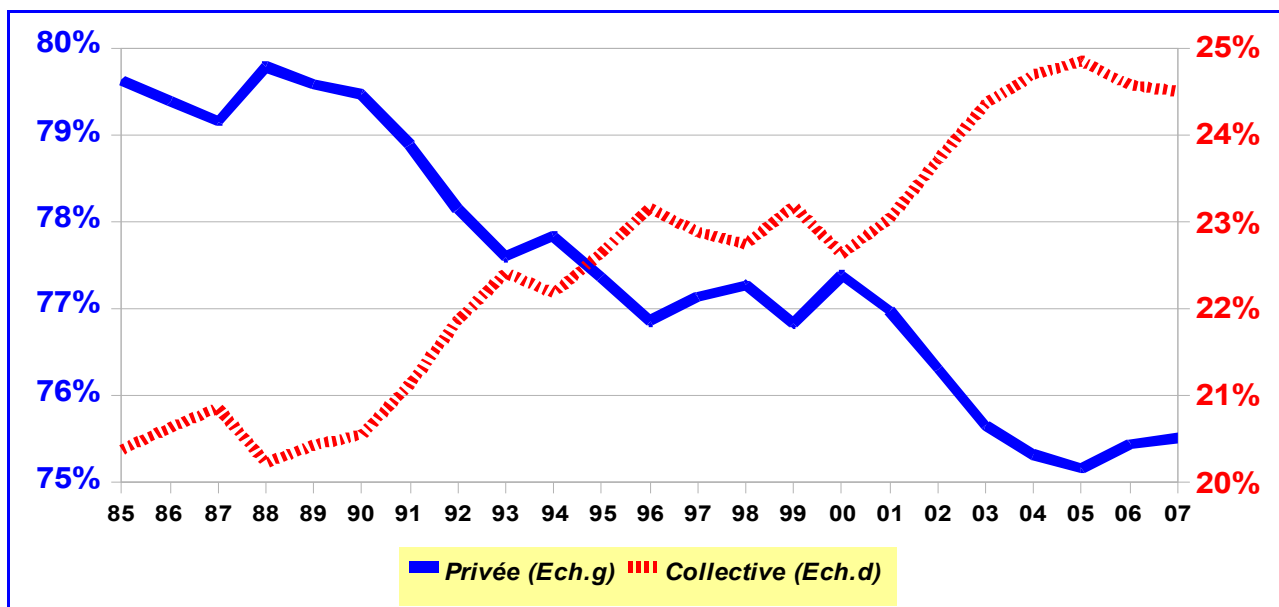
- le pouvoir d'achat de ces ménages a reculé d'environ 10% entre 2002 et 2008 ; il a probablement reculé plus pour ceux qui sont locataires dans un logement privé ;
- en fin de période, l'indice du pouvoir d'achat d'un ménage précaire se retrouve à un niveau de 9% inférieur à celui de la moyenne de la population ;
- cet écart est le même si on se sert de l'indice général mais le profil temporel de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages précaires est différent (pour voir cela : comparer les graphiques 10 et 13) suivant l'indice des prix retenu.

Ne pas oublier la consommation collective

Une partie croissante de notre « pouvoir d'achat » global est consacrée à la consommation collective, à savoir la partie de notre niveau de vie qui est payée par les ressources provenant des prélèvements obligatoires : principalement les soins de santé (hors participation des malades), l'enseignement et les loisirs culturels (largement subventionnés).

Le graphique suivant montre l'évolution respective de la part de la consommation privée et de la consommation collective dans la consommation totale des ménages¹². On constate une préférence implicite pour voir augmenter la part de la consommation collective (avec un moteur puissant constitué par l'augmentation tendancielle des budgets santé). Cette préférence implique évidemment que, toutes choses égales par ailleurs, la consommation privée augmente moins vite que ce que permettrait l'évolution des revenus. Si, en 2007, la répartition consommation privée / consommation collective était restée la même qu'en 1985, les ménages auraient pu dépenser plus de 8 milliards en plus, soit environ 5,5% de leur consommation privée. Mais la conséquence en aurait été moins de moyens pour la santé ou l'enseignement.

Gr14 : Répartition de la consommation totale des ménages entre la consommation privée et la consommation collective – en % – Belgique – 1985-2007



Source : Belgostat - Calculs et estimations : IDD

¹² Voir compte P4 des ménages.

Quelques considérations finales

Les quelques indicateurs proposés dans cette note ne peuvent prétendre faire le tour de la question des inégalités et évolutions en matière de distribution et de redistribution des revenus.

Mais ils peuvent contribuer à (re)définir une politique de (re)distribution des revenus et à proposer des objectifs quantifiés.

On rappellera d'abord que trois niveaux d'analyse et, le cas échéant, d'action sont à prendre en considération :

1. **Le partage de la valeur ajoutée.** On notera à cet égard que certains auteurs estiment que la « déformation du partage du revenu au détriment des salariés »¹³ constitue peut-être une des circonstances qui ont favorisé le déclenchement de la crise en ce que cette déformation a, parmi d'autres facteurs, poussé l'endettement de nombreux ménages.
2. **Le partage des revenus primaires des ménages.** Il faut ici considérer à la fois les différents types de revenus et le partage à l'intérieur de chaque type de revenus.
 - Les données dont on dispose ne permettent pas de dire comment a évolué la distribution des revenus de la propriété.
 - Par contre, on peut observer que les revenus salariaux sont plus inégalement distribués qu'il y a une vingtaine d'années.
 - Sur la période considérée, la masse salariale augmente plus vite, contrairement à une impression largement partagée, que l'ensemble des revenus de la propriété.
 - Au sein des revenus de la propriété qui échoient aux ménages, la part des intérêts décroît au bénéfice de la part des dividendes qui elle augmente. En fin de période ces deux catégories de revenus représentent chacune environ 32% (64% donc au total) des revenus de la propriété.
3. **La redistribution des revenus.** Celle-ci influence à la fois l'écart « final » entre les différents niveaux de revenus et la capacité de financement des consommations collectives.
 - Au total la tension entre le 1er et le 4ème quartile a augmenté, même si on exclut les revenus de la propriété.
 - La part de la consommation dite collective dans le total de la consommation des ménages a augmenté au cours de la période considérée ; la préférence collective pour doper les soins de santé explique une bonne partie de cette évolution.
 - Facialement, les revenus de la propriété subissent moins de prélèvements obligatoires que les salaires. Mais de nombreuses nuances doivent être apportées à ce constat.

On notera encore que, sur la période 1985-2008, le pouvoir d'achat moyen par tête a augmenté d'environ 30%, l'essentiel de cette augmentation ayant été acquis avant l'an 2000. Le pouvoir d'achat des ménages précaires – représentés dans l'analyse ci-dessus par les ménages locataires qui se chauffent au mazout et dont les revenus sont proches du RI – ont vu leur pouvoir d'achat augmenter d'environ 20% sur cette même période. Cependant, celui-ci est en recul d'environ 10% entre 2002 et 2008. Il a probablement reculé plus pour ceux qui sont locataires dans un logement privé.

Il appartient à chaque lecteur de tirer – on non – des conclusions normatives de ces constats. En ce qui me concerne je suis tenté de proposer la "**règle des 10%**". En effet, environ 10% c'est à la fois :

- le pourcentage dont il faudrait augmenter les revenus en bas de l'échelle des revenus pour revenir à une redistribution des revenus telle qu'observée il y a une vingtaine d'années ;
- le pourcentage dont il faudrait augmenter le salaire minimum garanti pour ramener son évolution tendancielle au niveau de celle des salaires conventionnels ;
- le pourcentage dont il faudrait augmenter les revenus les plus faibles pour ramener l'évolution de leur pouvoir d'achat au niveau de celle du pouvoir d'achat moyen par tête.

¹³ Voir, par exemple : Patrick ARTUS, « Il est plus facile de corriger le partage des revenus que d'accroître les gains de productivité », Flash économie, NATIXIS, 07 janvier 2009 - n°01

Ceci dit, analyser plus avant les évolutions en matière de revenus et proposer d'autres objectifs nécessiterait de réunir ou de construire plus d'informations. Je vois au moins trois grands axes à ces nécessaires travaux :

- améliorer la connaissance et l'évaluation macroéconomique et microéconomique des revenus distribués ;
- mieux comprendre les facteurs explicatifs à l'œuvre dans l'évolution des écarts entre les revenus disponibles ; on pense notamment aux évolutions, probablement différentes d'un niveau de revenus à l'autre, de la taille moyenne des ménages, des taux de taxation et de la proportion de retraités ;
- mieux évaluer microéconomiquement l'accès aux consommations collectives dont on sait qu'il dépend de facteurs socioéconomiques mais également culturels.

Un autre chantier s'ouvre aussi. Comment tenir compte de ces tendances dans l'analyse des conséquences de la crise et quelles conclusions en tirer, le cas échéant, pour une sortie de crise. Peut-être le moment est-il venu de mettre à nouveau la question des inégalités au cœur du débat social (pourquoi les plus petits revenus doivent-ils voir leur position relative se dégrader ?) et économique (dans la mesure où une plus grande égalité dans la distribution des ménages peut également contribuer à une plus grande stabilité macroéconomique).